

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2020

Le conseil municipal s'est réuni le 23 Septembre à 20h30 sous la présidence de VIDAL Daniel, Maire

Etaient présents : ALARY Carole, ARRIBAT Bernard, COLLET Jessica, DURAND Bernard, LAPETINA Nicolas, MARTY Josette, PACAUD Mickaël, PROENCA Antoine, PONS Françoise, RAMADIER Michaël, RAZIMBAUD Olivier, ROQUE Christiane, STELLA Nicole

Absente : PITON Isabelle

1°) demande de fonds de concours à la CCMLHL

Le conseil décide de demander les fonds de concours pour les opérations suivantes

Opération	Montant
Terrain DUPUY	1500,00€
Fonds de concours	750,00€
Autofinancement	750,00€
Terrain MEYNARD	7000 ,00€
Fonds de concours	3.500,00€
Autofinancement	3.500,00€
Terrain ROULENQ	2.300,00€
Fonds de concours	1.150,00€
Autofinancement	1.150,00€
Brouette gravillonneur	2.950,00€
Fonds de concours	1.475,00€
Autofinancement	1.475,00€
Camion épareuse	134.000,00€
Fonds de concours	67.000,00€
Autofinancement	67.000,00€
Matériel informatique	10.544,00 €
Fonds de concours	5.272,00€
autofinancement	5.272,00€

2) Décision modificative du budget

Le conseil décide d'effectuer des virements de crédits pour l'acquisition de la brouette gravillonneur et pour l'achat du terrain Roulenq

Ces dépenses n'étant pas prévues au budget communal, il convient d'effectuer une décision modificative comme suit :

Objet de la dépense	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
BUDGET COMMUNE		
D – 21578 - 526 brouette gravillonneur		3.600,00
D – 2315 -509 voirie	5.900,00	
D – 2111 – 525 Terrain Roulenq		2.300,00

3°) choix de l'entreprise pour l'achat du camion

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 31 août pour examiner les offres déposées sur la plate-forme de l'association des Maires pour le choix du matériel de fauchage

Deux entreprises ont répondu

Entreprise	Montant	Caractéristiques
LEMONNIER	144.700€ HT	Faucheuse avant
EUROPE SERVICE	143.000€ HT	Faucheuse avant
EUROPE SERVICE	134.000€ HT	Faucheuse arrière

Une démonstration du matériel a été faite en présence des employés et le choix du matériel se porte sur la faucheuse arrière plus maniable et plus adaptée

Le conseil à l'unanimité valide ce choix

4°) désignation de délégués

Le conseil municipal décide de désigner Carole ALARY comme délégué pour représenter la collectivité au sein du CNAS (centre national d'action sociale)

RAZIMBAUD Olivier délégué pour remplir la mission de référent au sein de Trifyl

Commission de la CCMLHL

Commission de contrôle des listes électorales : désigner le conseiller municipal et un suppléant dans l'ordre du tableau, les conseillers qui n'acceptent pas d'être désigné devront faire une attestation, DURAND Bernard membre titulaire et Josette MARTY membre suppléant acceptent cette fonction

5°) voirie

- Demande de régularisation de voirie à Montégut
- Mr JAGOREL demande que l'emprise de la voie communale sur sa propriété (parcelle E 922) soit régularisée. Le conseil à l'unanimité accepte l'acquisition de cette partie
- Demande de déplacement du chemin de St Jacques à Peyroux
Mr et Mme AZEMA Albert demandent que le chemin de Saint Jacques soit déplacé, en effet il traverse leur propriété (parcelle 18). Ce chemin pourrait passer sur le chemin rural situé entre la parcelle 13 et la parcelle 14. Le conseil à l'unanimité accepte ce déplacement et la mise en place de la signalisation pour les pèlerins.

6°) achat terrain

- Achat terrain ROULENQ : lors d'un conseil précédent, on avait demandé à négocier le prix de la parcelle I n° 309 à Bosc Esthève en bois taillis pour une contenance de 0ha79a90 ce terrain est grevé d'une servitude de passage pour les éoliennes, ce qui génère un revenu et est également concerné par le projet d'extension du parc éolien ; le prix proposé est de 2300€
- Achat partie du terrain limitrophe avec le café à Jérôme Durand : il s'agit d'une superficie de 42 m² pour la création d'une terrasse, le prix proposé est de 850€

7°) Projet café

L'acte d'achat a été signé chez le notaire le 14 août dernier, la commune est propriétaire de l'immeuble et de la licence. Nous pouvons envisager de passer le bail avec l'association des milles cafés, le conseil décide de fixer le montant du loyer à 300€ par mois et à 5000€ la caution

Le conseil décide de solliciter une subvention auprès de la région et d'adopter le nouveau plan de financement :

Coût total acquisition et travaux :	160.000,00€
DETR	80.000,00€
Région	48.000,00€ taux maximum de 30% des dépenses éligibles et avec un plafond de 80.000€
Autofinancement	32.000,00€

8°) Mazades

Dans le cadre du projet de la liaison souterraine du Causses Dourdou à Couffrau, la section de Félines et la Section du Causse sont concernées sur plusieurs parcelles. Ce tracé suit l'emprise du chemin utilisé par les usagers et non l'emprise du chemin rural cadastré. Le conseil donne son accord pour autoriser la passage de la ligne électrique souterraine sous réserve de l'engagement de RTE de prendre à sa charge tous les frais afférents au classement du chemin.

9°) travaux sur le réseau Eau

Eau de Bessoles

La commune souhaite engager des travaux d'extension de son réseau de distribution afin d'alimenter le hameau de Bessoles à partir de l'unité de distribution du Cayrol.

La demande d'autorisation d'utilisation d'eau pour la consommation humaine concernant ce projet a été transmise à l'ARS qui a émis un avis favorable.

Le bureau d'études qui a en charge ce dossier nous demande plusieurs documents notamment l'engagement de la collectivité à réaliser les travaux, à réaliser le PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau) et à solliciter les subventions auprès du Département.

Le conseil à l'unanimité accepte ce projet et à réaliser les travaux, autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'agence de l'Eau une aide financière pour la réalisation du document PGSSE et pour les travaux.

10°) extension du cimetière de Murat

Le conseil décide de prévoir l'agrandissement du cimetière, un nouveau plan a été réalisé avec l'emplacement des futures concessions.

Après avoir saisi les services préfectoraux, il nous a été répondu que les conseils municipaux ont la liberté d'agrandir les cimetières quelle que soit la distance entre ceux-ci et les habitations sous réserve du respect des règles d'urbanisme, conformément aux articles L 2223-1 et R2223-1 du CGCT, seule une délibération du conseil sera nécessaire.

Pour être en conformité avec la réglementation en vigueur, il conviendra d'adopter un règlement pour le cimetière.

11°) création d'un emploi d'adjoint technique

Guilhem BASCOUL a été embauché dans le cadre d'un contrat unique d'insertion du 11 Juin 2019 au 10 juin 2020 soit une période de un an, ensuite nous lui avons fait un contrat à durée déterminée pour 4 mois qui arrive à échéance le 10 octobre 2020.

Guilhem donne satisfaction dans le travail, pour les tâches qui lui sont confiées, le conseil à l'unanimité accepte de créer un poste d'adjoint technique et de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet (poste occupé par Jean-Luc)
- création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet

12°) demande de subvention pour la réfection de la toiture de l'église de Boissezon

Le conseil décide de déposer le dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour la réfection de l'église de Boissezon. La Préfecture dispose d'un reliquat de crédits pour les dossiers.

Le conseil adopte le plan de financement suivant :

Coût des travaux 63.527,14€ HT

DETR 50% 31.763,57€

Département 15.000,00€

Fonds de concours 4.058,15€

Autofinancement : 12.705,42€

Et autorise Mr le Maire à solliciter les subventions

13°) CONTENTIEUX VIDAL/PREFECTURE

Mme Yvette VIDAL a déposé une requête à fins de médiation au Tribunal administratif contre la Préfecture du Tarn portant sur les nuisances olfactives et sonores provenant de la conserverie artisanale de la SAS Viandes et Saveurs.

Par ordonnance le Tribunal a désignée Mme Sandrine SERPENTIER LINARES médiateur pour ce litige

Notre avocat en charge du dossier demande que soit communiquer à la médiatrice, l'autorisation donnée à Carole ALARY pour représenter la commune.

14°) questions diverses

Courrier de Patrice CHABBERT qui demande à la commune de lui louer la parcelle L 1002 située à côté de la porcherie (pour tester son projet de scierie) le conseil accepte et fixe le tarif à 100€ par an